



**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019 – MISSION DIRECTION DE L'ACTION  
DU GOUVERNEMENT ET BUDGET ANNEXE « PUBLICATIONS OFFICIELLES  
ET INFORMATION ADMINISTRATIVE »**

*Commission des lois*

**Avis n° 153 (2018-2019) – Tome X de M. Jean-Yves Leconte (Socialiste et républicain – Français établis hors de France) déposé le 22 novembre 2018**

Réunie le mardi 20 novembre 2018, sous la présidence de M. Philippe Bas, président, la commission des lois a examiné, sur le rapport pour avis de M. Jean-Yves Leconte, les **crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative »** du projet de loi de finances pour 2019.

M. Jean-Yves Leconte, rapporteur, a souligné que les crédits de la mission « *Direction de l'action du Gouvernement* », inscrits dans le projet de loi de finances pour 2019 déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, étaient maîtrisés et devaient permettre de financer des priorités telles que la sécurité, le numérique ainsi que le renforcement des moyens de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, et de la Commission d'accès aux documents administratifs.

Ces crédits étaient en baisse de 10,66 % en autorisations d'engagement et de 10,16 % en crédits de paiement par rapport à ceux votés pour 2018. À périmètre constant, les autorisations d'engagement et crédits de paiement étaient respectivement en baisse de 0,49 % et en hausse de 0,95 %. Les crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative » étaient quant à eux en baisse significative grâce à la réduction des personnels et la poursuite de la mutualisation.

Le rapporteur a estimé que cet équilibre avait été remis en cause par un amendement gouvernemental adopté en seconde délibération par l'Assemblée nationale le 16 novembre 2018 qui réduit les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » à hauteur de 6,59 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement, y compris une minoration de 2,2 M€ en autorisations d'engagement et 2,1 M€ en crédits de paiement au titre du transfert des crédits en faveur des start-up vers une autre mission. Ces crédits s'établissaient donc à 1,429 Md€ en autorisations d'engagement et 1,323 Md€ en crédits de paiement, soit une baisse respective de 0,32 % et 0,34 %.

Le rapporteur a rappelé la nécessité de poursuivre, cette année encore, la montée en puissance de l'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information** (ANSSI) chargée notamment de la protection des systèmes d'information des opérateurs d'importance vitale et des opérateurs essentiels à l'économie et à la société, et du **groupement interministériel de contrôle** (GIC) chargé de centraliser les demandes d'autorisation de mise en œuvre des techniques de renseignement.

S'agissant plus particulièrement du programme 308 qui regroupe les crédits d'autorités administratives indépendantes (AAI), le rapporteur s'est inquiété des atteintes à leur indépendance, d'une part, avec l'application de la réserve de précaution qui ne leur permet pas de disposer, en toute liberté, de l'intégralité de leur budget, d'autre part, avec le risque juridique et financier encouru en cas d'annulation d'une sanction prononcée par une AAI, l'exposant à des dommages-intérêts.

**Sur proposition de son rapporteur, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative » inscrits au projet de loi de finances pour 2019.**

**Elle a adopté un amendement à l'article 39 rattaché à cette mission, tendant à augmenter de 280 000 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement le titre 2 de l'action n° 5 « Contrôleur général des lieux de privation de liberté » afin de permettre le recrutement de deux équivalents temps plein travaillés supplémentaires à des postes de contrôleurs. Les crédits correspondants seraient prélevés sur ceux du Conseil supérieur de l'audiovisuel.**

Elle a également jugé nécessaire de maintenir les budgets de l'ANSSI et du GIC au niveau prévu par le projet de loi de finances initial.



**Consulter le rapport : <http://www.senat.fr/rap/a18-153-10/a18-153-101.pdf>**

**Commission des lois du Sénat**

**<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html> - Téléphone : 01 42 34 23 37**